

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 86 (1950)

Heft: 41

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

- PARTIE CORPORATIVE:** *Une déclaration des droits de l'enfant.* — **Vaud:** *Candidats au C. C.*
 — *Défalcation des frais professionnels.* — *La femme ex-suisse.* — *Morges.* — *Payerne.*
 — *Société vaudoise de T. M. et R. S.* — *Association vaudoise des maîtresses d'école enfantine et semi-enfantine.* — *Pour l'Art.* — *Nécrologie.* — **Genève:** *U. I. G. M. : Le Conseil d'Etat reçoit une délégation.* — **Neuchâtel:** *Orientation professionnelle — Deux anniversaires dans l'enseignement à la Sagne.* — **Jura:** *Ecoliers et sociétés.* — *En vue du recensement fédéral.* — *Synode franc-montagnard.* — *Quarante ans.* — *Cérémonie patriotique.* — *Divers.* — *Communiqué: Fondation Berset-Müller.*
- PARTIE PÉDAGOGIQUE:** **P. Ramseyer:** *L'enseignement secondaire et le temps présent.* — **A. Chz.:** *Choix des manuels scolaires* — **J.-J. Dessoulavy:** *Définition et domaine de la géographie.* — **L. P.:** *Rôle de l'orientation professionnelle.* — **F. Schneider:** *Cours de perfectionnement destiné aux maîtres de classes spéciales.*

PARTIE CORPORATIVE

UNE DÉCLARATION DES DROITS DE L'ENFANT

Congrès de la F.I.A.I., Amsterdam 1950

Dans sa séance du 26 septembre 1924, la Société des Nations avait adopté une déclaration dite « de Genève » sur laquelle sont basés tous les travaux postérieurs. La Commission des questions sociales de l'O.N.U. se préoccupe des droits de l'enfant ; elle a reçu à ce propos de nombreux rapports, tant des gouvernements que d'œuvres internationales diverses. Les éducateurs réunis à Amsterdam ne pouvaient se désintéresser de la question. Nous avons donc été chargé de préparer un projet de charte. Avant de transcrire les thèses adoptées, nous croyons utile d'émettre les quelques considérations que voici :

Il est regrettable que la Déclaration des Droits de l'Homme soit trop généralement considérée comme un but lointain qu'on ne semble guère pressé d'atteindre. C'est du moins la déduction qu'on peut tirer de l'observation des faits et du comportement de nombreux Etats. Aussi voulons-nous espérer que les hommes de partout, singulièrement les responsables, sauront mettre un peu plus d'empressement à réaliser une charte de l'enfance, afin que nous, adultes, nous laissions aux jeunes autre chose que des ruines et des blessures à panser, autre chose qu'un désespoir pesant : la lueur d'une aube plus claire.

* * *

« Vous êtes parmi nous la colombe de l'arche » et
 « Vous êtes de la joie errante parmi nous », a écrit V. Hugo.

L'enfant, source de fraîcheur et de joie, somme d'amour et d'espérance, richesse préférable à toute autre... quand les choses vont normalement ! Bien insensible et démunie serait l'homme qu'un regard, un sourire, une larme d'enfant ne sauraient émouvoir ! Ainsi sous toutes les latitudes, dans la riche maison, la hutte ou la chaumière...

Il fut un temps, pas très ancien, où — à la campagne par exemple

— la fille n'était considérée que comme une moitié d'enfant. Depuis, la femme a eu maintes occasions, parfois tragiques, de montrer son courage, sa volonté, son savoir, son pouvoir. La fillette sera la femme de demain, c'est-à-dire pour l'homme une égale qui trouvera de mieux en mieux sa place dans une société fraternelle. Donc, plus de discrimination entre les sexes.

Puis, toutes féodalités s'écroulant, plus de différence injuste entre les conditions de naissance ou de fortune. Un enfant est un enfant ; il est venu au monde sans le demander et sans choisir. A nous de faire que ce monde lui soit beau !

Mais l'enfant, ce petit d'homme, n'est pas un homme en petit. De cela, il faut tenir compte dans l'âge préscolaire et scolaire. D'où la nécessité de mieux préparer psychologiquement le milieu familial, les conseillers, les juges de l'enfance et tous les éducateurs. Pour atteindre à cette meilleure compréhension, il faut que les jeunes gens et les jeunes filles soient informés de leur rôle futur de parents, qu'ils reçoivent au moins les principes élémentaires d'éducation afin qu'au foyer déjà l'enfant, même tout petit, puisse se développer dans une atmosphère de sérénité, de sécurité et d'entente. Mais à eux seuls, ces points nécessitent de vastes réformes sur le plan social. Ils exigent un minimum vital de salaire, un logement suffisant, des soins physiques et moraux qui sont loin d'être partout acquis. Ils comportent des règlements sur la protection de la femme durant sa maternité et, tant que la société n'est pas transformée, des secours aux familles nécessiteuses, secours considérés non comme des aumônes, mais comme un dû aux moins favorisés. Nous préconisons le développement des offices de conseils aux parents, étant bien entendu qu'à ces offices n'appartiendront que des gens vraiment compétents et dépourvus d'esprit sectaire ; le développement des crèches, des écoles dites enfantines ou maternelles, des offices d'orientation professionnelle bien aménagés, l'information ménagère, dans des cours tels qu'il en existe déjà, sur la valeur des aliments et leur préparation, ainsi que des notions de puériculture ; des renseignements sur l'avantage d'un logis où règnent la propreté, la simplicité et le bon goût. Il serait utile, et cela se fait parfois, d'accorder de plus grandes facilités de transport, des prix spéciaux d'entrée pour les distractions saines afin d'éviter aux familles la dislocation et de permettre aux enfants et à leurs parents de profiter ensemble de certains loisirs sans que le coût soit un obstacle insurmontable.

L'enseignement devrait être gratuit à tous les degrés, de manière à en permettre l'accès à toutes les classes de la population. Un salaire pourrait être accordé aux étudiants comme aux apprentis afin de compenser quelque peu le manque à gagner des parents qui, par suite des études de leurs enfants, renoncent à un soulagement ou à un apport immédiat. Les échanges de jeunes devraient être facilités.

Il faudrait également encourager l'art au cours de l'enfance et de l'adolescence. Cette initiation artistique peut commencer très tôt à l'école et se poursuivre au lycée, au gymnase, à l'université et à l'atelier.

Du point de vue de la protection matérielle et mentale de l'enfant et de l'adolescent, il importe d'augmenter le nombre des pouponnières et des cliniques infantiles, de développer les services médicaux et dentaires scolaires, les examens radiophotographiques, le contrôle sanitaire des locaux scolaires. Il serait bon d'exercer une surveillance plus stricte des établissements publics, ceux où l'on sert de l'alcool et certains cinémas qui offrent un autre poison. Trop de films qui ne paraissent pas immoraux de prime abord ont sur des têtes faibles une influence néfaste parce qu'ils présentent un faux idéal de vie. Peut-être la censure est-elle d'un ordre trop exclusivement politique... Il est inutile d'accabler les directeurs des salles de cinéma ; ils sont sous la dépendance des trusts. Ce qu'il faut, et c'est un travail de longue haleine, c'est éduquer et alerter le public, c'est soutenir les entreprises qui éditent et présentent, à l'intention de la jeunesse, d'excellents films dont il existe déjà de beaux exemples.

De même pour la littérature enfantine. Plusieurs pays ont pris des mesures énergiques à l'égard de cette drogue qu'est une certaine littérature de bas étage qui s'infiltre partout grâce à des marchands peu scrupuleux et inconscients, et aussi par des prêts clandestins entre camarades. Mais interdire ne sert à rien si l'on ne remplace par quelque chose de meilleur. Or, les auteurs et les éditeurs de tant de textes stupides, faux, malfaisants, de tant d'images idiotes et sans art possèdent beaucoup d'argent. Car imprimer « du sang à la une » coûte cher. C'est pourquoi nous estimons que les pouvoirs publics seraient bien inspirés en mettant de plus forts crédits à la disposition de bibliothèques enfantines et des œuvres qui cherchent à propager des lectures honnêtes en même temps que d'une valeur littéraire indispensable. Il convient aussi d'encourager le théâtre d'enfants et les jeux musicaux créés par ou pour les enfants.

(A suivre)

A. Chevalley.

VAUD

CANDIDATS AU C. C.

Deux candidatures sont parvenues au comité ; ce sont, dans l'ordre d'arrivée, celles de MM. Jeanprêtre Adolphe, instituteur, Yverdon, et Gudit Pierre, instituteur prim.-sup., Cossonay.

DÉFALCATION DES FRAIS PROFESSIONNELS

Bien modeste, ce droit que nous cherchons à faire valoir, mais juste et légitime. Encore ne demandons-nous qu'une maigre satisfaction, accordée dans certains districts, refusée dans d'autres. Pourquoi sommes-nous traités de manière inégale, selon les uns et selon les endroits ? Futilités, mesquineries, petites rivalités, incompréhensions : on peut penser que c'est un peu tout cela. — « Que le régent paie, il gagne assez — Comment oser défalquer 100 fr. ou 150 fr. d'un pareil traitement ! — ou — « Les autres fonctionnaires ne déduisent rien » —.

Une logique équitable et honnête voudrait qu'on nous remboursât

ces frais, et on n'en parlerait plus. Qui les paierait ? Que de complications, de contestations, de visas sans nombre ne faudrait-il pas pour obtenir simplement notre dû. Un jour viendra peut-être où l'on nous remboursera le montant de ces dépenses... Certaines communes font déjà un petit geste. Dans l'administration cantonale, du bas en haut de l'échelle, les fonctionnaires obtiennent le paiement de leurs débours de service. Loin de nous toute idée de jalousie, bien au contraire, mais on comprendra pourquoi les membres du corps enseignant sont seuls à revendiquer.

Le chef de l'administration cantonale des impôts a reçu dernièrement trois membres de notre Comité. Il s'étonne — et nous avec lui — du peu d'écho rencontré par ses directives, car les commissions d'impôt ont été prévenues en notre faveur, non qu'elles doivent nous accorder des priviléges, mais qu'elles examinent avec une bienveillante courtoisie et une saine discrimination le bien-fondé de notre liste de frais, établie avec discernement. Il est ridicule d'y noter des dépenses telles que « une boîte de pastilles » ou « lunettes spéciales pour corrections ». Le principe de défaillance est admis. Nous ne pouvons donner ici, le détail des frais reconnus. On peut déduire toute dépense occasionnée par la profession et profitable à l'enseignement : conférences officielles, préparation de courses, cours de perfectionnement, mais non études spéciales pour l'obtention d'un brevet —, et autres frais laissés à la libre appréciation de l'intéressé et au jugement clairvoyant du fisc.

Cette année encore plusieurs demandes de défaillances ont été écartées, le plus souvent par simple décision de la commission, sans que le requérant ait pu justifier son point de vue. Le Département des finances reconnaît que cette manière de procéder est une erreur. Donc les collègues lésés par des refus injustifiés ne doivent pas craindre d'adresser **un recours à la Commission d'impôt cantonale**. Qu'ils le fassent pour eux-mêmes en premier lieu, et pour notre collectivité.

O. R.

LA FEMME EX-SUISSESSE

L'article intitulé « Qu'en pensez-vous, Mesdames ! » (voir Educateur du 7 octobre) m'a particulièrement intéressée. En effet, à fin 1945, après une correspondance de deux mois avec les autorités communales et cantonales, j'obtenais l'autorisation de conserver mon poste d'institutrice pendant dix mois encore, malgré la perte de ma nationalité suisse par suite de mariage avec un étranger.

Evidemment, la question dépasse le cadre de notre profession. Il est certes anormal que la Suissesse perde sa nationalité par suite de mariage avec un étranger. L'avant-projet de la loi fédérale sur la nationalité suisse ne prévoit pas de laisser la nationalité suisse à la Suissesse épousant un étranger, comme cela se fait dans la plupart des autres pays. Le moment semble venu pourtant de mettre un terme à cette grande injustice, je dirais même à cette lâcheté de la part d'un pays qui prétend défendre les causes « humaines ». En effet, sait-on chez nous quelles furent, pendant la dernière guerre, et quelles sont maintenant, dans certains pays, les misères d'anciennes Suissesses devenues

étrangères ou apatrides par suite de mariage. Ces dernières, par exemple, ne peuvent revenir en Suisse, dans leur ancienne patrie, chez leurs propres parents, qu'après avoir fait de multiples démarches et payé une taxe spéciale. Et encore la date d'échéance du permis de séjour ne doit-elle pas être dépassée d'une heure !

Les vexations ne manquent pas non plus en ce qui concerne l'ex-Suisse vivant dans son ancienne patrie. Elle doit posséder un permis de séjour pour étrangers et payer chaque année une taxe. Elle est considérée dans son ancien pays comme une parfaite étrangère. S'il survient un malheur à son mari, si celui-ci est mobilisé en cas de guerre et ne peut plus l'entretenir, elle ne peut travailler, bien souvent, que sous certaines réserves. S'il s'agit d'une institutrice, par exemple, elle ne peut reprendre l'exercice de sa profession que sous forme de remplacements, tant qu'on aura besoin d'elle. Alors que, pendant ce temps, une étrangère née et élevée dans une langue et une mentalité souvent différentes des nôtres, ayant acquis la nationalité suisse par son mariage, mais devenue veuve ou divorcée, conserve la nationalité suisse et jouit des mêmes droits qu'une Suisse. En effet, aucune loi ne s'opposera à ce qu'une institutrice d'origine étrangère, ayant été élevée dans une mentalité et peut-être aussi une langue différentes, ayant acquis la nationalité suisse par son mariage, devenue veuve par la suite, tienne une classe vaudoise (après un stage de quelques mois à l'Ecole Normale).

L'article 50 de la loi sur l'instruction publique primaire du 19 février 1930 exige la nationalité suisse pour avoir le droit d'enseigner dans une classe officielle. L'exposé des motifs de cette loi a justifié cette exigence en disant qu'il était nécessaire que les maîtres et maîtresses enseignent dans l'esprit de nos traditions, en particulier en ce qui concerne les leçons d'histoire suisse et de civisme. Il est donc évident que la loi est devenue insuffisante à notre époque et que l'art. 50 perd toute sa valeur si l'on examine les cas particuliers. En effet, comment le fait d'épouser un étranger rend-il subitement une institutrice incapable d'enseigner selon nos bonnes traditions suisses ? D'ailleurs, la meilleure preuve de la confiance que l'autorité témoigne aux anciennes Suisses devenues étrangères, c'est que l'on continue à leur donner des remplacements et même en classes primaires supérieures, où pourtant l'histoire suisse et le civisme sont inscrits au programme. Est-il juste alors de déroger à l'article 50 tant qu'on a besoin de personnel enseignant et de le remettre en vigueur le jour où la pénurie d'institutrices se fera moins sentir, sans tenir compte des services rendus ? Non, certainement pas. Il faut reconnaître qu'à l'époque où la loi a été rédigée, on n'a pas songé à ces cas. D'ailleurs, dans sa lettre du 14 novembre 1945 (au sujet de mon affaire), voici en quels termes le chef du Département de Justice et Police s'adressait au chef du Département de l'Instruction Publique et des Cultes :

« Les raisons invoquées par le Conseil d'Etat dans l'exposé des motifs ne seraient toutefois pas valables dans ce cas très particulier auquel le législateur n'a peut-être pas pensé... etc., etc. **Nous pensons que vous**

noterez cette question pour le moment où la loi serait revisée afin qu'elle soit examinée pour elle-même. »

Le cas s'étant reproduit pour plusieurs collègues, le moment est venu pour notre Comité de la S.P.V. de le rappeler aux autorités compétentes.

F. L.

MORGES

Souviens-toi ! Demain, à 20 h. 30, au temple de Morges, le concert du Chœur mixte, direction Henri Lavanchy, avec le Duo Benda.

Il y a peut-être encore une bonne place... tél. (021) 7 23 41.

TOURNOI DE BASKET-BALL

Payerne 25 novembre

Nous rappelons aux collègues sportifs le tournoi organisé par notre section. Ballon par-dessus la corde et basket. S'inscrire sans tarder chez J.L. Pahud, Payerne.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE TRAVAIL MANUEL ET DE RÉFORMES SCOLAIRES

Mercredi après-midi 22 novembre

Visite de la fabrique Mayer et Soutter, reliure industrielle. Rendez-vous à 15 h. devant la fabrique, Rosemont, av. de la Gare, Lausanne.

Le comité.

ASSOCIATION VAUDOISE DES MAITRESSES D'ECOLE ENFANTINE ET SEMI-ENFANTINE

Nous recommandons à toutes nos collègues du degré inférieur et des classes enfantines la conférence de Renée Lebel, professeur à l'Ecole Pratique de Psychologie et de Pédagogie de Lyon, sur le sujet :

Place pour le petit enfant.

La conférence sera suivie d'une discussion amicale. Entrée 60 cts, taxe comprise.

Mardi 21 novembre 1950, à 20 h. 15, Restaurant « La Clé et Foyer », rue de Bourg 26, Lausanne.

Le comité.

POUR L'ART

Pour l'Art organise 4 conférences ayant comme thème central :

L'homme devant le monde d'aujourd'hui. Elles auront lieu à la Maison du Peuple de Lausanne, à 20 h. 30.

Mercredi 22 novembre : **Réflexions sur l'œuvre d'art** par le compositeur Frank Martin avec le concours au piano de Denise Bidal, dans les œuvres de F. Martin.

Lundi 18 décembre : **Présence de l'art dans le monde actuel**, par Francis Jeanson, disciple et collaborateur de Sartre.

Début de février (la date est encore à fixer) : **La notion de l'homme dans le monde actuel**, par Vercors, l'auteur du « Silence de la Mer ».

Lundi 12 mars : **La poésie de l'Afrique**, par Léopold Sédar Senghor, le poète noir.

Pour l'Art organise également à la Maison du Peuple de Lausanne, 4 concerts de musique de chambre, dont le premier a eu lieu le lundi 13 novembre. Les suivants se donneront :

Le 5 février : récital de piano de **Vlado Perlemuter** (œuvres de Bach, Schumann, Ravel et Chopin).

Le 5 mars, concert de la **Société de Musique de Chambre de Lausanne** (œuvres rarement jouées de Haydn, J.C. Bach et Mozart).

Le 19 mars, concert de sonates pour violoncelle et piano par **Guy et Monique Fallot**.

Prix des places de 2 à 4 fr. pour les conférences et de 2 à 5 fr. pour les concerts. (Réduction de prix pour les places louées à l'avance sur présentation de la carte de membre-adhérent.)

NÉCROLOGIE

† **Henri Baudraz, ancien directeur des écoles de La Tour-de-Peilz**

Quarante-cinq ans d'enseignement et de complet dévouement à la jeunesse, puis quatre mois de retraite assombrie par la maladie, et la mort... voilà ce que se disaient les nombreux instituteurs venus rendre les derniers honneurs, le 8 novembre, à M. Henri Baudraz, ancien directeur des écoles de La Tour.

Breveté instituteur en 1905, M. Baudraz enseigna à Lucens jusqu'en 1910, puis dirigea la classe primaire supérieure de Montricher jusqu'en 1916; celle d'Orbe pendant quatre ans, et fut nommé directeur des écoles de La Tour en 1920, poste qu'il occupa 30 années durant, jusqu'au 30 juin dernier.

M. Baudraz fut un fidèle membre actif de la S.P.V., qui lui remit le diplôme de membre honoraire cette année, à l'occasion de ses 65 ans.

Rien de ce qui touchait l'enfance, et l'enfance malheureuse tout particulièrement, ne laissait indifférent le défunt, éducateur d'humeur toujours égale, conseiller bienveillant, directeur compréhensif, courtois, qui sut en toutes circonstances accorder une entière confiance à ses collaborateurs et les laisser travailler en complète liberté.

Pacifique, indulgent, modeste et affable, M. Baudraz laisse le souvenir d'une personnalité aux belles qualités morales et professionnelles, qui a servi de tout son cœur la cause de l'enfance.

Les autorités cantonales et communales, le corps inspectoral, le corps enseignant ont rendu hommage au disparu, qui avait exprimé le désir qu'aucun discours ne soit prononcé aux obsèques.

A. M.

Les grands élèves aiment « Caravelle ». Ils s'habituent ainsi à lire un journal de chez nous fait pour eux.

GENÈVE**U. I. G. - MESSIEURS****LE CONSEIL D'ETAT REÇOIT
UNE DÉLÉGATION DE L'U. I. G. MESSIEURS**

Le jeudi 2 novembre 1950, M. de Senarclens, président du Conseil d'Etat, a reçu une délégation du comité de l'Union des instituteurs. M. Picot, président du département de l'Instruction publique, et M. Perréard, conseiller d'Etat chargé du département des Finances, étaient présents.

Rappelons qu'il s'agissait pour nous d'obtenir une réponse à des propositions de revalorisation de notre profession étudiées en 1948 et 1949 et présentées au Conseil d'Etat au mois de février. Disons d'emblée que nos magistrats nous ont accueillis avec affabilité ; ajoutons immédiatement que la bienveillance de l'accueil n'a nullement adouci, en fin d'audience, l'amertume de notre déception.

Pour M. Perréard, l'instituteur mérite, sans aucun doute, une amélioration de traitement. Malheureusement le Conseil d'Etat examine sa situation au moment même où le projet d'intégration de l'allocation de vie chère déposé devant le Grand Conseil interdit toute dépense supplémentaire importante. L'augmentation des traitements des maîtres primaires ne coûterait que 350 000 francs, mais elle déclencherait une série de revendications : des institutrices d'abord, qui sont satisfaites de leur sort mais qui ne veulent pas admettre l'inégalité des traitements (et M. Perréard s'élève contre le sacro-saint principe « A travail égal, salaire égal ») des maîtres secondaires peut-être, des gendarmes, des fonctionnaires de l'administration. Cette augmentation n'est donc pas possible.

M. Picot a d'autres arguments. Le 1er janvier 1948, tous les fonctionnaires ont obtenu une allocation de 60 %. Les instituteurs doivent s'en contenter. Ils ont un traitement inférieur de 3900 francs à celui de leurs collègues de l'enseignement secondaire inférieur, mais dès la première année de leur stage, ils ont l'avantage de toucher une indemnité. Le président de notre département admet que certains fonctionnaires de l'administration qui n'ont pas fait d'études secondaires reçoivent des traitements supérieurs à ceux des instituteurs : ce sont des cas exceptionnels. Il admet aussi que l'avancement dans l'enseignement primaire est extrêmement limité, mais note, en revanche, que l'Etat verse certaines indemnités aux maîtres principaux et aux titulaires de classes spéciales. Quant à la situation des pères de famille obligés d'accepter des travaux complémentaires pour parfaire leur gain, elle n'exige pas une action immédiate.

M. de Senarclens reprend les idées développées par M. Perréard et nous assure, pour conclure, de son estime et de sa confiance.

Nous avons tout dit pour convaincre les trois magistrats. Nous avons souligné la difficulté du recrutement ; nous avons précisé que les allocations accordées à tous les fonctionnaires ne pouvaient nous satis-

faire puisque nous souhaitions une modification de l'échelle des salaires ; nous avons rappelé qu'en 1920 le maximum de 8000 fr. souhaité nous avait été refusé à la suite de l'intervention des institutrices ; nous avons proposé, enfin, que notre projet soit réalisé par étapes. Nous n'avons récolté que le refus et les regrets du Conseil d'Etat.

En conclusion, grande déception. Nous n'irons pas jusqu'à parler de découragement car, pour nous, la partie n'est pas jouée.

R. Nussbaum, président.

NEUCHATEL

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Nous avons sous les yeux une circulaire adressée aux parents par l'Office d'orientation professionnelle du district du Locle. Il y a lieu de penser qu'une circulaire semblable a été rédigée aussi à l'intention des autres régions du canton.

Elle contient des suggestions pour le choix d'un bon nombre de professions par la voie de l'Ecole secondaire, de l'Ecole de commerce et du Technicum neuchâtelois surtout. De l'Ecole normale, pas un mot ! Et pourtant, nous savons si le besoin de recrutement est urgent ! Tout récemment, on lisait dans un compte rendu de journal que la Commission scolaire de Neuchâtel envisageait la mise au concours pour le printemps prochain de onze postes dans l'enseignement primaire tout en craignant la possibilité de ne plus trouver le personnel pour les occuper...

Est-ce que vraiment on est à bout d'arguments en faveur du métier ? Les traitements constamment contestés, les enfants toujours plus épris d'indépendance, empêchent-ils une recommandation ? Nous sommes tout de même surpris de ce mutisme complet à l'égard d'une profession où la pénurie de personnel atteint une acuité sans précédent dans l'histoire de l'école.

W. G.

DEUX ANNIVERSAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT A LA SAGNE

Fait curieux, toutes les institutrices de ce sympathique village étaient du même âge jusqu'à la démission toute récente de Mlle Nicolet, en sorte que les anniversaires se sont succédé de très près.

Nous avons déjà dit qu'en ces occasions, les autorités communales faisaient très bien les choses. Cette fois-ci, elles ont encore dépassé ce qu'on pouvait souhaiter. En effet, Mlles Marie Perrenoud et Edith Vuille dont on célébrait l'anniversaire de quarante ans d'enseignement furent conviées à un repas avec leurs parents, les membres des autorités et (ce qui ne s'était jamais fait jusqu'ici) le président de la S. P. Le matin déjà, ces demoiselles avaient été fêtées dans leurs classes décorées. M. Jeanneret, inspecteur, remit à ces institutrices dévouées le cadeau de l'Etat en relevant leurs qualités d'enthousiasme, de conscience et d'amour. Il fit, en outre, une allusion à la pénurie du personnel féminin de l'enseignement que nous tenons à reproduire ici : « Cette carrière

de sacrifices, mais de beauté, rebute nos jeunes filles aspirant à une œuvre moins ardue, peut-être mieux rétribuée aussi, et redoutant les années d'études indispensables à la formation de l'éducateur. » Nos deux chères collègues recueillirent, en plus, au cours de cette journée, un flot de compliments très mérités prononcés par le président de la Commission scolaire, le Président de commune, le pasteur. M. Robert, président de la S. P. L. énuméra enfin, avec humour, divers aspects de notre profession, souligna la somme de patience nécessaire à l'accomplissement d'une belle tâche, sans doute, souvent ingrate cependant.

Nous exprimons à notre tour à Mlles Perrenoud et Vuille nos chaleureuses félicitations pour le succès de leur travail d'éducatrices dû à leur vaillance, à leur foi, à leur sens pédagogique. Nous formons les vœux les plus cordiaux, de santé surtout, pour la fin de leur carrière.

W. G.

JURA

ÉCOLIERS ET SOCIÉTÉS

La Direction de l'Instruction publique du canton de Berne rappelle avec raison aux autorités scolaires et au corps enseignant l'attitude à prendre à l'égard de la participation des écoliers aux représentations théâtrales de sociétés.

Nous partageons cette préoccupation et coopérerons avec tous ceux qui portent ce souci.

EN VUE DU RECENSEMENT FÉDÉRAL

On sollicite la collaboration de l'école, dans ce domaine aussi. Et voici sous quelle forme :

Les maîtres des classes supérieures primaires et secondaires seront appelés à instruire leurs élèves de la façon de répondre correctement aux questions du bulletin individuel. Il est certain que cette manière d'agir peut donner de bons résultats. Le matériel « ad hoc » sera envoyé incessamment aux écoles.

SYNODE FRANC-MONTAGNARD

Un collègue que nous remercions nous envoie le compte rendu suivant :

Une bonne trentaine de collègues avaient répondu à l'appel du Comité en ce samedi 28 octobre, à St-Brais.

Séance administrative à l'école. Le collègue Cattin, des Bois, président de la section, y souhaite la bienvenue aux invités : M. l'inspecteur Frey, et les représentants des autorités de l'endroit.

Rapport, nomination, admissions... Puis conférence sur « L'occupation des Franches-Montagnes par les Suédois pendant la Guerre de Trente ans », par M. Paul Bessière, maître secondaire à Saignelégier. Travail intéressant, précis, bien documenté et animé par une série de projections sur l'écran.

L'apéritif, offert par la Municipalité, ouvre la partie récréative qui ne débridera pas durant le copieux repas servi à l'Hôtel du Soleil, et se poursuivra sans défaillance jusqu'à l'heure cent fois honnie de la séparation ! Rentrées dans la nuit par les routes enneigées, grâce aux bons soins de l'autocar des C.J.

QUARANTE ANS

Mlle Alice Pellaton, institutrice à Villeret, vient d'être fêtée à l'occasion de ses 40 ans d'enseignement. Les enfants, ses collègues et les autorités municipales et scolaires ont tenu à lui exprimer leur reconnaissance. Nous nous associons à toutes les bonnes paroles qui lui ont été dites et félicitons notre collègue.

CÉRÉMONIE PATRIOTIQUE

L'Ecole normale de Porrentruy a marqué l'importance des révisions constitutionnelles bernoises par une cérémonie.

Relevons les fortes paroles de M. le Dr Guéniat, directeur, à l'intention de nos futurs collègues : « Toute la jeunesse du pays, c'est-à-dire son bien le plus précieux, sa raison d'être, subira demain votre influence durant les années les plus décisives de sa formation. Prenez donc l'engagement solennel de le bien servir, ce bon pays jurassien, où que vous soyez, dans vos œuvres comme dans vos paroles, afin que notre terre demeure féconde, ses fils et ses filles nombreux, courageux et fidèles. »

On ne pouvait mieux placer ces jeunes gens devant leurs responsabilités. »

Reber.

DIVERS

Prière d'indiquer à G. Cramatte, maître primaire supérieur à St-Ursanne où il est possible de se procurer, échanger, louer, acheter des diapositifs Leica ou autres, format 5 cm × 5 cm, en Suisse et à l'étranger. Prompte réponse obligerait. Merci.

COMMUNIQUÉ

FONDATION BERSET-MÜLLER

maison de retraite pour instituteurs et institutrices :

Une place est vacante au Melchenbühl près Muri, Berne. Cette maison de retraite est ouverte aux instituteurs ou institutrices âgés de 55 ans au moins et aux veuves d'instituteurs.

Adresser les demandes d'admission jusqu'au 10 décembre au président du Comité de la Fondation : **M. F. Raaflaub, Berne, Selibühlweg 11**, avec les pièces suivantes : acte d'origine, acte de naissance, attestation de bonne santé par un médecin, acte de bonnes mœurs, certificats ou autres pièces prouvant que le candidat a enseigné en Suisse durant au moins 20 ans.

Le Comité de la fondation.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET LE TEMPS PRÉSENT

Ce titre est le sujet mis à l'étude par la Société suisse des maîtres de gymnase pour son assemblée du 8 octobre dernier à Neuchâtel. L'article qu'on va lire est le rapport présenté par M. P. Ramseyer, directeur d'école secondaire, pour servir d'introduction à la discussion.

Le corps enseignant se plaint actuellement de l'état d'esprit des écoliers, de leur distraction, de leur dispersion, de leur incapacité à se concentrer et du peu d'intérêt qu'ils montrent en classe.

Des maîtres expérimentés constatent avec désespoir que leur enseignement n'a pas le même rendement qu'il y a 30 ou 40 ans. Ils sont obligés d'avouer que les mêmes causes ne produisent plus les mêmes effets.

Quelque chose a changé ! Est-ce l'enseignement ? Malheureusement pas ! Les maîtres ? Généralement pas non plus. Ce sont donc les élèves.

Les élèves ont changé

Ils ont changé de milieu, de mentalité, d'intérêt, d'orientation intellectuelle ; leurs conditions de travail, leur résistance nerveuse, leur état psychique ne sont plus les mêmes, si bien que l'élève d'il y a trente ans ne peut être comparé à celui d'aujourd'hui. L'attitude du maître doit donc aussi nécessairement changer.

Le mal, ou ce que nous considérons du moins comme un mal, est-il imputable aux élèves ? N'est-il pas plutôt le mal de notre temps ? Ou ne provient-il pas du fait que nous autres, adultes, ne sommes pas adaptés à cette époque, que nous ne l'avons pas acceptée, que nous ne la comprenons pas assez bien pour y conformer notre enseignement et nos exigences ?

Les élèves d'aujourd'hui ont leurs qualités. Il est incontestable que l'on peut exiger d'eux certains efforts personnels que l'on ne réclamait pas autrefois. Par contre, il y en a d'autres que l'on ne peut plus obtenir et qui jadis étaient à la base de l'enseignement. Je pense tout spécialement à une certaine discipline extérieure, au rôle tenu par la mémorisation et à tout un formalisme aujourd'hui abandonné, à tort ou à raison.

Nos élèves ne sont ni moins doués, ni moins intelligents, ni même moins travailleurs que nous ne l'étions et que ne l'étaient nos aînés ; ils sont tout simplement différents, même très différents, ayant subi les contre-coups de deux guerres mondiales, ne l'oubliions pas.

Les plus âgés d'entre nous étaient habitués à une certaine stabilité ; le centre d'intérêt de la jeunesse actuelle varie continuellement. Qu'y a-t-il de stable à notre époque ? Plus rien, hormis les valeurs spirituelles. La science elle-même a dû remettre en question ce qui lui paraissait le mieux établi.

Il est donc facile de comprendre qu'il faut avec ces adolescents employer d'autres moyens que ceux dont on se servait au moment où le bec de gaz était le mode d'éclairage le plus moderne. Ne faisons pas l'erreur de prêter à nos élèves les qualités qu'avaient leurs aînés et de croire que, s'ils ne les ont pas, ils n'en ont point !

Dans l'enseignement secondaire supérieur

Tout ce qui précède semble concerner plus spécialement le degré inférieur de l'enseignement secondaire qui comprend un grand nombre d'élèves ne se destinant pas aux études. Le mal est-il moins grave dans les classes supérieures ?

Voici ce que dit le rapport de la conférence des recteurs sur « Le gymnase suisse » :

— « La question principale qui se pose au degré supérieur est celle de la passivité générale observée parmi les élèves. Ils sont fatigués de leur école. Cette fatigue engendre l'indifférence ; les élèves sont blasés. Ils reprochent au gymnase de ne pas les mettre en relation avec la vie et le temps présent, de ne leur donner que des connaissances mortes et abstraites. »

Je lis plus loin, toujours dans le même rapport :

— « Auprès des élèves, les professeurs se heurtent à des résistances qui s'expliquent par la mentalité actuelle des jeunes gens. Ceux-ci se montrent souvent indifférents ou hostiles aux traditions et aux valeurs créatrices du passé, et se moquent ostensiblement de la culture européenne, de ses trésors d'art et de pensée. Leur cynisme refuse toutes les institutions d'ordre moral et social pour ne plus se laisser attirer que par les résultats tangibles et immédiats. »

Il y a là certainement de l'exagération et, devant de telles accusations, je dirais presque de telles calomnies, nous nous voyons forcés de prendre la défense des élèves, si nous ne voulons pas nous condamner nous-mêmes, puisqu'ils sont nos héritiers.

Qu'on le veuille ou non, c'est l'école qui doit s'adapter au nouvel élève. Trop de maîtres pensent le contraire. Pour eux, ce nouveau type d'élève ne fait pas les efforts suffisants, ne montre pas assez d'intérêt, en un mot, est lui-même la cause du désaccord dont nous souffrons tous.

N'en serions-nous pas aussi responsables ? Essayons d'en convenir et, devant ce nouvel état de choses, d'adopter une attitude nouvelle.

Qualités des écoliers actuels

Cherchons à voir quelles sont les qualités de ce nouvel élève dont nous connaissons si bien les défauts.

La déclaration du rapport des recteurs disant que : « les gymnasiens se moquent ostensiblement de la culture européenne, de ses trésors d'art et de pensée » est la plus grave accusation qu'on puisse faire à l'enseignement secondaire. Elle est fausse. Les maîtres pour qui elle serait vraie, n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes et non pas aux élèves. C'est à nous qu'il incombe de faire respecter et aimer « cette culture européenne et ses trésors »...

Il manque en effet aujourd'hui à la jeunesse un certain respect qu'on avait autrefois pour le passé et pour ceux qui le représentaient, en particulier pour les professeurs. Il faut en convenir, le respect par « définition », par « convention » pour les institutions et les fonctions honorifiques a disparu.

Nos élèves savent tout de même fort bien reconnaître ceux qui se font respecter, par leurs exigences, par la qualité de leur enseignement, par leur valeur intellectuelle et morale. L'autorité ne dépend plus aujourd'hui de l'uniforme et du galon. Il en est de même dans les armées. Seule la valeur intrinsèque de l'homme compte.

Mais si notre jeunesse a jeté par-dessus bord certaines conventions qui étaient chères à plusieurs d'entre nous, en revanche elle a gardé des vertus authentiques qui ne le cèdent en rien à celles d'autrefois. Nous pouvons compter sans réserve sur sa franchise, sur son amour et sur son enthousiasme. Pour susciter l'amour et l'enthousiasme de ses élèves, il faut en avoir soi-même beaucoup, ce qui implique une dépense considérable d'énergie.

Attitude nouvelle des maîtres

C'est là un des aspects de cette attitude nouvelle dont nous parlons plus haut, elle demande une plus grande disponibilité des maîtres à l'égard des élèves, un contact meilleur. Le maître n'est plus simplement le dispensateur de la science et l'élève n'est pas qu'un récepteur. Le maître n'est plus seul à poser des questions auxquelles l'élève doit répondre, c'est également l'élève qui pose des questions auxquelles le maître répondra ; il pourra même dire quelquefois : je ne sais pas.

Le prestige du maître n'en sera nullement diminué s'il ne s'agit pas d'une habitude ; au contraire il pourra montrer par là ce qu'est la probité intellectuelle. Ce rapprochement du maître et de l'élève, l'abandon de cet autoritarisme dont nous avons tous souffert ne doit pas ouvrir la porte à la familiarité. Il s'agit uniquement d'être simple et vrai.

N'oublions pas enfin que toute réforme de l'enseignement est parfaitement inutile si le corps enseignant n'est pas de qualité. Mais qu'on ne vienne pas dire, comme on a coutume de le faire, qu'il est vain de vouloir réformer l'enseignement puisqu'en définitive tout dépend de la personnalité du maître.

Il ne suffit pas d'être bon musicien pour faire de bonne musique ; il faut encore être en possession de toutes les connaissances théoriques et de tous les moyens techniques qui permettent de transmettre son art. Il en va de même de l'enseignement.

Il faut aussi que l'école secondaire ne limite pas son effort aux leçons à donner, mais que l'élève puisse trouver auprès des maîtres un accès facile pour toutes les questions relatives à ses études.

Et les programmes

Passons aux programmes. S'ils ne peuvent guère changer, rappelons-nous cependant qu'ils ne sont pas sacro-saints et qu'il est permis, qu'il est même nécessaire d'introduire de temps à autre une leçon spéciale à l'occasion de tel événement actuel. Ce que nous devons enseigner dans le degré secondaire sera toujours la base d'études futures, c'est-à-dire les éléments invariables de chaque discipline. Nous sommes donc en face d'un dilemme : enseigner d'une manière vivante des matières immuables, pour ne pas dire mortes et souvent peu attrayantes par elles-mêmes.

Comment donner à l'enseignement secondaire cette couleur d'actualité qui le rendrait captivant ? Comment l'adopter à notre époque mieux que nous ne l'avons fait jusqu'à présent ? Il est indispensable que l'élève n'ait pas l'impression d'apprendre des vieilleries, des choses qui ne correspondent plus à sa vie à lui. Il faut qu'il y ait un rapport entre sa vie et ses études. Il faut aussi que l'enseignement soit adapté à son âge. Que de lectures rendues inutiles et même nuisibles, parce qu'elles sont faites trop tôt !

Dans les pays anglo-saxons on a essayé de faire participer l'élève à la vie publique, sociale ou politique en ajoutant aux programmes une branche spéciale, telle que les « current affairs » en Angleterre et les « social studies » aux Etats-Unis.

Nous pensons que c'est aller à fin contraire. Car l'introduction au programme d'une discipline qui traite de l'actualité pour elle-même accentue le fossé, assez profond déjà entre les humanités (classiques ou scientifiques) et la vie moderne.

D'ailleurs dans ces pays, Angleterre et E.U., les conditions de l'enseignement secondaire sont si différentes des nôtres que toute comparaison est impossible. Nos élèves sont en contact étroit avec la vie sociale et même politique, ce qui n'est pas le cas dans les pays anglo-saxons où l'enseignement secondaire se donne généralement dans des internats.

Ce n'est pas l'adjonction de nouvelles disciplines qui rendra l'enseignement plus actuel, ni l'introduction de nouveaux chapitres aux programmes, mais la prise en considération, dans chaque branche, des préoccupations de l'heure présente, l'actualisation de tout l'enseignement.

Sous le signe de l'actualité

Si, comme le dit Nicolas Berdiaeff, « une attitude exclusivement conservatrice est très précisément une trahison de ce qui naguère fut création et dynamisme », l'inverse est tout aussi coupable. Nous devons nous garder plus encore de tomber dans un modernisme ignorant ces valeurs créatrices et dynamiques du passé.

Rien ne s'oppose néanmoins, à ce que notre enseignement secondaire soit mis sous le signe de l'actualité. Mais précisons bien ce qu'il faut entendre par là : Il s'agit d'établir la distinction entre ce qui est toujours valable et ce qui n'a plus cours.

Ecartons d'emblée deux dangers : tout d'abord celui de la modernisation. Ne cherchons pas, en effet, à moderniser nos programmes ou à moderniser nos leçons. Il ne s'agit pas de faire « des actualités » ; utiliser le cinéma ou le gramophone n'est pas nécessairement actualiser l'enseignement. On peut faire de fort mauvaises leçons, ennuyeuses, parfaitement inactuelles en utilisant les moyens techniques les plus modernes. L'inverse est vrai, évidemment. C'est en profondeur que nous voudrions rendre l'enseignement plus actuel et plus vivant. Le professeur n'y arrivera pas sans un grand travail de réflexion et de préparation. Il devra revoir tout son enseignement en fonction de ce souci d'actualité qui n'est pas, précisons-le bien, un souci de nouveauté ; il s'agit d'une récréation constante de son enseignement.

L'autre danger à éviter est celui de la vulgarisation ; d'un effet facile et séduisant, elle n'est pas un facteur de culture, mais, par sa superficialité elle conduit à une véritable « ignorance encyclopédique ». Ne perdons pas de vue que le gymnase doit donner des bases solides et profondes ; que son enseignement est et restera toujours théorique, au bon sens du mot. Il doit enseigner « la théorie ».

Il faut que cet enseignement se rattache à l'actualité, à la réalité de la vie, de la vie moderne évidemment, mais, avant tout qu'il soit humain.

Nous oublions parfois que nous n'avons pas à former de futurs professeurs, mais simplement des hommes cultivés, ce qu'on appelait au XVIIe siècle : un honnête homme.

Il n'est pas possible que l'enseignement secondaire soit ennuyeux, s'il est bien compris.

Si certaines valeurs que nous avons crues immuables, sont en baisse ou ont disparu, cherchons celles qui sont permanentes, les constantes, ce qui sera vrai toujours, aussi bien dans le cœur de nos élèves que dans la matière de nos programmes. Notre enseignement restera actuel et nous inculquerons sans difficulté à nos élèves, cet amour de la « culture européenne, de ses trésors d'art et de pensée » que nous voulons continuer à défendre.

P. Ramseyer.

CHOIX DES MANUELS SCOLAIRES

C'est avec une vive surprise que les membres du Séminaire de l'UNESCO à Bruxelles ont appris que, dans la plupart des cantons suisses, les gouvernements imposent les manuels scolaires après avoir désigné et l'auteur et la commission chargée d'examiner le manuscrit. Que les maîtres d'école de cette « vieille terre de liberté » acceptent sans mauvaise humeur un tel dirigisme d'état, voilà qui m'a valu maints compliments ironiques.

Car dans la très grande majorité des pays, le maître choisit lui-même le matériel dont il a besoin — avec l'assentiment de l'autorité communale ou régionale — dans une liste d'ouvrages établie par une commission officielle à laquelle les éditeurs soumettent leurs publications. Ainsi en Belgique, une dizaine de manuels d'histoire s'offrent au choix des maîtres, aux Etats-Unis, en général, on a à sa disposition trois ou quatre livres pour chaque branche. Qu'un tel régime de libre concurrence stimule auteurs et éditeurs, personne ne le contestera et on doit bien reconnaître que les manuels s'efforcent alors de faciliter le travail des maîtres par des exercices, des suggestions et des documents fort intéressants. Il faut plaire aux clients ! Le système, d'ailleurs, ne comporte pas que des avantages : cette diversité de matériel trouble le travail des élèves qui changent de domicile et, inconvénient plus grave, les éditeurs font pression sur les auteurs pour qu'ils évitent de traiter les sujets brûlants, la question des races aux Etats-Unis par exemple. Souvent aussi, l'éloquence persuasive des représentants des maisons d'édition joue un plus grand rôle que la valeur pédagogique des manuels.

Manuels suisses

Si les livres d'histoire suisse de Grandjean et Jeanrenaud, les livres de civisme de Duchemin et Ruchon et de Perriraz ont vivement intéressé les stagiaires de Bruxelles, nous devons avouer que la plupart des ouvrages scolaires suisses — plus particulièrement les manuels d'histoire — les ont profondément déçus. Par leur présentation typographique trop compacte, par l'absence d'exercices, la pauvreté des cartes, des documents illustrés, par l'importance presque exclusive qu'ils accordent à l'histoire politique au détriment de l'histoire de la civilisation, ils ont paru « vieux jeu », sans intérêt, tout juste bons à être utilisés pour la mémorisation. Et encore l'accumulation des faits qu'ils énumèrent ne saurait-elle contribuer à donner des idées claires ! On nous a fait remarquer qu'un livre destiné aux écoles secondaires américaines consacrait trois grandes pages à Pestalozzi parce que l'auteur considère, avec raison, le développement de l'instruction comme l'un des faits les plus importants du XIXe siècle. Or aucun manuel suisse n'accorde plus de quatre ou cinq lignes aux grands éducateurs qui ont valu à notre pays le prestige scolaire dont il jouit encore aujourd'hui. Certain manuel qui développe la Révolution française sur cinquante pages escamote en trois pages la révolution mécanicienne qui bouleversa la vie économique au XIXe siècle. Une telle conception de l'enseignement de l'histoire ne correspond plus aux préoccupations de notre époque et tous les manuels qui figuraient à la bibliothèque du Séminaire de Bruxelles nous l'ont bien montré, comme aussi les réflexions de tous les participants.

Changement de manuels

Si les manuels imposés par les gouvernements restent en usage jusqu'à épuisement de l'édition, les listes officielles des états de libre concurrence adoptent un ouvrage pour 5 ou 6 ans et chaque édition nouvelle doit être soumise à l'approbation de la commission. Mais comme dans ces pays l'achat du matériel scolaire incombe à la commune, on devine facilement que l'autorité communale s'oppose à des changements trop fréquents. Ce sont alors les modifications importantes des programmes établis par le gouvernement qui entraînent le renouvellement des manuels. Quelquefois, là où l'autorité communale se montre largement compréhensive, des raisons pédagogiques pourront être invoquées pour justifier les frais de nouveaux achats.

Certains pays, comme la Norvège par exemple, ont décidé de modifier l'orthographe de leur langue, à trois reprises, en 1907, 1917 et 1938, d'où remaniement complet de tous les textes livrés aux écoliers.

Signalons enfin la situation particulière de l'Etat d'Israël dont la population scolaire qui s'élevait à 60 000 écoliers en 1948 atteint aujourd'hui 300 000. Aux difficultés que crée cet accroissement si rapide, il faut ajouter les complications causées par la modernisation de l'hébreu. Langue uniquement réservée à la vie religieuse jusqu'à il y a 60 ans, l'hébreu moderne — créé par une académie d'Israël — permet de développer les théories scientifiques les plus difficiles et peut nommer les

pièces les plus petites de toutes les machines que la technique actuelle met à notre disposition. Un tel effort de création et d'adaptation continue exige une souplesse intellectuelle qui nous remplit d'admiration.

Comment utiliser les manuels

Le rôle du manuel varie selon l'effectif de la classe, sa composition, la valeur intellectuelle et la préparation professionnelle du maître et surtout selon le but que celui-ci assigne à son enseignement. S'il ne se propose que l'acquisition pure et simple d'une quantité déterminée de connaissances pour satisfaire un quelconque contrôle et donner une prévue discipline mentale, le manuel prend la première place.

Si, au contraire, le maître vise à éduquer, c'est-à-dire à former la personnalité des élèves, en suscitant de leur part des efforts de recherche et de réflexion personnelle, le manuel ne sera plus qu'un cadre, un garde-fou qui empêche les digressions oiseuses et coordonne les connaissances. On voudrait que tous ceux qui contrôlent l'enseignement songent avant tout à son but éducatif.

La méthode d'enseignement la plus communément employée depuis 50 ou 60 ans pourrait s'appeler : **la mémorisation intelligente**. En classe, le maître explique le sujet, met en valeur les faits importants, établit la coordination des connaissances et apporte parfois quelque complément d'actualité au manuel. A domicile, l'élève prépare l'acquisition du sujet pour pouvoir répondre clairement à l'interrogation collective du lendemain, en évitant si possible le langage textuel du manuel ; un débat termine en général l'entretien collectif.

D'autres manières d'utiliser les livres présentent des avantages certains ; celle-ci, par exemple :

Les élèves lisent le texte à l'avance, à domicile ou à l'école, et posent des questions qui alimentent une discussion en classe. — Les maîtres qui la pratiquent s'en montrent enchantés.

Le manuel permet encore de trouver les réponses aux questionnaires, d'établir des graphiques, des résumés des tables et de mémoriser quelques passages importants.

Un excellent entraînement à la réflexion et à la liberté de pensée consiste à comparer et à opposer les textes que différents manuels consacrent au même sujet. Encore faut-il avoir à sa disposition une documentation suffisante !

Constatons enfin que, dans tous les pays, les examens obligent les meilleurs maîtres à des répétitions livresques et donnent raisons à ceux qui se bornent à faire mémoriser des textes. C'est pourquoi le Séminaire de Bruxelles a prié l'Unesco de faire étudier l'organisation des examens par un des prochains stages.

Comment apprendre aux maîtres à utiliser les manuels

C'est tout naturellement aux Ecoles normales qu'incombe cette tâche et nous ne voulons pas aborder ici le problème de la formation du corps enseignant.

Je me bornerai à donner des vœux qui ont été unanimement approuvés :

1. Tout d'abord, qu'on institue un stage pratique pendant le cours des études des candidats à l'enseignement pour découvrir les incapables et leur permettre, avant qu'il soit trop tard, de choisir une autre profession.
2. Partout on réclame une meilleure formation professionnelle du corps enseignant secondaire.
3. Pour que les jeunes maîtres soient aptes à apprécier la valeur des manuels, chaque école normale devrait créer un cours systématique d'examen critique des manuels en usage ; à cet effet, il serait heureux que chaque établissement dispose d'une bibliothèque bien fournie des meilleurs manuels utilisés à l'étranger.

* * *

Ceux qui accusent volontiers l'Unesco de planer dans les nuées et qui auront bien voulu nous suivre jusqu'à maintenant reconnaîtront que les délégués à Bruxelles ont été gens pratiques soucieux de se tenir près des réalités. Nous aborderons prochainement le travail effectué au sujet de l'enseignement de l'histoire.

A. Chz

Vers la compréhension internationale

L'enseignement de la géographie

DÉFINITION ET DOMAINE DE LA GÉOGRAPHIE

La géographie était autrefois une sèche nomenclature en même temps qu'une description pittoresque de la terre et de ses habitants — aujourd'hui encore bien des manuels ne sont pas autre chose.

Elle est actuellement « la localisation, la description, l'explication et la comparaison des paysages et des activités humaines à la surface du globe ».

« Elle est donc en premier lieu une étude de la surface de la terre... du relief, des domaines de la flore et de la faune. Dans le « milieu géographique » ainsi déterminé, elle place l'homme et étudie ses relations avec ce milieu et son environnement... Ainsi conçue, la géographie est loin d'être un simple catalogue de noms. »

La géographie emprunte à d'autres sciences beaucoup d'éléments, mais elle les utilise différemment. Elle ne peut se passer de la géologie puisqu'elle explique le pourquoi des reliefs et les compare entre eux, s'attachant beaucoup plus au sol (pédologie) qu'au sous-sol (géologie).

Lorsqu'elle interprète des cartes pluviométriques, barométriques ou autres, en un mot lorsqu'elle parle Climat dont dépend la vie et le travail des paysans, la géographie utilise des données de météorologie.

La géographie se rapproche de la botanique dès qu'elle veut connaître les plantes caractéristiques d'une région, celles qui constituent les paysages de savane, de toundra, de prairie alpine, etc., « quel usage l'animal et l'homme peuvent faire de ces plantes, quelles conséquences

leur destruction peut entraîner pour l'érosion (par le déboisement), pour la vie animale (migration) et l'économie humaine».

Histoire et géographie sont les deux branches qui s'interpénètrent le plus, point n'est besoin de le démontrer ici.

La géographie a recours enfin à l'anthropologie, aux sciences sociales, à l'économie politique, etc.

On a reproché, de ce fait, à la géographie et aux géographes de piller, de simplifier (en déformant même) ces sciences voisines.

Constatons que ces sciences « s'efforcent de décomposer les combinaisons en leurs éléments simples pour les considérer séparément, tandis que la géographie prend la combinaison comme l'objet même de son étude».

Il y a une façon de « penser géographiquement ». Il existe une « tournure d'esprit géographique ».

Si le géologue s'intéresse exclusivement aux terrains, à la tectonique, le botaniste à la flore, l'ethnographe au floklore, le géographe, lui, envisage les éléments pris dans ces branches voisines tous ensemble, cherchant à saisir leurs connexions plus étroites, l'homme et la terre ne cessant de mêler leurs influences réciproques.

Remarquons d'autre part que beaucoup de ces sciences empruntent à la géographie ses méthodes : la botanique lorsqu'elle parle de l'aire d'expansion de telle espèce, l'histoire dès qu'elle situe un fait, etc. En un mot, dès qu'on mêle l'homme, le milieu et l'espace, on pense alors géographiquement.

Est GEOGRAPHIQUE tout fait qui peut répondre à la double question « Où » et « Pourquoi là ».

Enfin, on confond trop GEOGRAPHIE et CARTOGRAPHIE. Certes « le propre des faits géographiques est qu'ils sont cartographiables », mais il ne faut pas confondre l'étude de l'objet avec la technique de sa représentation. Pour le géographe, la carte n'est qu'un outil où il représente ses connaissances, ses constatations, ses comparaisons, etc. « Le géographe n'étudie pas ou ne dessine pas une carte pour le seul plaisir de la réaliser comme une fin en soi. Il l'utilise dans un but donné, en relation avec quelque fait d'actualité ».

En conclusion : « Penser géographiquement, c'est non seulement avoir sur le monde des connaissances précises, mais savoir établir une juste mesure dans le choix et le dosage des éléments qu'on emprunte aux autres sciences relatives à la terre et à l'homme. »

Vocabulaire et grammaire ne suffisent pas pour bien connaître une langue, il faut encore être imprégné de son esprit. De même connaître tous les noms d'un atlas ne suffit plus en géographie, il faut encore savoir penser géographiquement, il faut avoir l'esprit et le sens géographiques.

L'action du maître est ici très importante dans cet apprentissage de la « pensée géographique », car cette habitude de penser persistera beaucoup plus longtemps que l'amas des noms ou des faits entassés dans la mémoire. Elle pourra même contribuer au maintien dans la mémoire de ces noms, parce qu'ils seront désormais liés à des images et à des idées et non plus détachés de leur support ». *J.-J. Dessoulavy.*

ROLE DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

On parle beaucoup d'orientation professionnelle sans que le corps enseignant soit très exactement renseigné sur la nécessité de son existence et sur son activité. Une série d'articles mensuels que notre collègue L. Pilet, de Lausanne, a consenti à donner à l'« Educateur » combleront une lacune et nous l'en remercions.

Si le nom est récent, la chose est aussi ancienne que la pratique des métiers. Saura-t-on jamais combien de parents et de maîtres ont joint leurs efforts à ceux de leurs enfants pour les placer dans la meilleure voie. Mais l'Orientation professionnelle, en tant que fonction sociale ne s'est développée que depuis 50 ans environ. L'emploi des machines en est la cause première. Les entreprises de transport et les industries ont sélectionné les candidats par des examens psychotechniques afin de diminuer les accidents ou d'augmenter le rendement. Les essais furent heureux et concluants et employeurs comme employés en retirèrent bénéfice. Pourquoi l'expérience réussie dans un secteur restreint ne serait-elle pas tentée dans la généralité de la formation professionnelle ? Ainsi l'Orientation professionnelle organisée est la conséquence, est l'héritière de ces premiers essais.

Elle a évolué de manière fort diverse suivant les pays. De 1920 à 1940, l'Allemagne lui avait accordé une place d'honneur. Actuellement, dans les pays nordiques, les patrons se sont engagés à n'embaucher les apprentis que par l'intermédiaire des bureaux d'O.P. L'économie d'un pays est certainement l'un des facteurs du rôle qu'elle doit jouer et les régions fortement industrialisées ressentent davantage la nécessité de ses services.

Reconnaissons les progrès accomplis dans les recherches psychologiques et physiologiques. Tests de niveau d'intelligence, d'aptitudes, de caractère, contrôles médicaux, renseignements donnés par les instituteurs, entretiens avec les candidats, tout vient collaborer pour apporter un diagnostic fort précis. Les renseignements apportés par le corps enseignant ont une importance primordiale car l'image qu'il présente a une profondeur dans le temps et peut confirmer ou infirmer le diagnostic de l'orientateur, lui donnant ainsi une plus grande valeur de précision. D'autre part, les employeurs ont tout avantage à se décharger de leurs examens de sélection sur les bureaux O.P. et plusieurs le font actuellement.

Riche de toutes ces données et du résultat de ses expériences, l'orientation professionnelle va-t-elle devenir une organisation solide fixant une place à chaque homme et chaque homme à sa place. Les uns le souhaitent, d'autres le redoutent. Personnellement, je suis de ces derniers. Je pense qu'il faut laisser à l'individu sa plus large part de responsabilités, et que la personnalité s'affirme dans la lutte.

Mais cette primauté accordée à la liberté place l'Orientation dans une situation bien ingrate. Accepter que les mieux doués, les plus habiles courrent leurs risques, recherchent eux-mêmes leur place d'apprentissage et ne s'occuper que de ceux qui viennent demander une aide soit par un conseil, soit pour un placement, voici qui s'appelle vraiment SERVIR. C'est le rôle que les conseillers de profession s'efforcent

de tenir actuellement. Il paraît modeste à première vue mais le champ d'activité est plus large qu'on ne pourrait le supposer.

Avons-nous pensé à tous ceux qui n'ont pas trouvé dans leur famille l'appui indispensable et les cas sont aussi nombreux que divers : enfants abandonnés, placés, orphelins ; — parents incapables.

Les déficients que ce soit intellectuellement ou physiquement. Ceux qui, après un faux départ, ne savent de quel côté se retourner. Ceux enfin que les instituteurs devraient engager à consulter un bureau O.P., quand ils prévoient des difficultés insurmontables.

La tâche de l'Orientation n'est donc pas facile si elle veut non seulement conseiller mais aussi trouver une situation aux retardataires de la course aux places. Et pour remplir cette tâche, les recherches sous toutes leurs formes et la connaissance des nécessités de chaque profession ne seront jamais trop poussées.

Mais un autre rôle est proposé à l'Orientation professionnelle : c'est celui de l'Information. Nous l'étudierons dans un prochain article.

L. P.

COURS DE PERFECTIONNEMENT DESTINÉ AUX MAITRES DE CLASSES SPÉCIALES

Ce cours a eu lieu du 24 juillet au 4 août à Houlgate, en Normandie, sous l'égide des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active.

Il était présidé par Mlle Alice Descœudres, dont les œuvres, concernant le domaine si vaste des arriérés, sont actuellement universellement connues. Il groupait environ 35 participants : Français, Alsaciens, Suisses romands, Anglais, même un Afghan. Bien vite tout ce monde, un peu hétéroclite à son arrivée à Houlgate, ne forma plus qu'une seule équipe. Pendant 15 jours nous avons écouté, appris, discuté, partagé, nous nous sommes enrichis ensemble. Nous avons aussi chanté, dansé, nous avons vaqué aux soins de « notre » maison, nous nous sommes promenés, baignés à la mer, nous avons découvert un pays nouveau. Nous avons créé des amitiés et nous rentrons dans nos classes respectives plus riches à tous points de vue et plus courageux devant la grande tâche qui est la nôtre. A la tête d'une classe spéciale (en France classe de perfectionnement) on se sent souvent très seul et très petit en face des difficultés de tous genres qui sont les nôtres : retard exagéré, troubles de caractère, inadaptation à la vie, aux lois de la société ou de l'école. On sent autour de soi peut-être bien de la sympathie, mais très rarement de l'intérêt réel pour notre travail. Nous sommes taxés de gens « dévoués », que cela nous suffise ! Aussi quel régal lorsque vinrent pour nous tout exprès de Paris (grâce à Mlle Descœudres) des personnalités telles que le professeur Guillemin, Mlle Ramain, le Dr Bergeron, Zazzo, Baruk ou Dr Berge. Comme d'habitude les absents eurent tort (nous pensons à ceux qui ne font pas l'effort de sortir de leur coquille) et nous ne pourrons donner ici qu'un pâle petit résumé des trésors accumulés à Houlgate.

24 juillet. — M. Guillemin nous parla de la rééducation neuromotrice, nous démontra pratiquement comment observer la souplesse, la rapidité, l'adresse, l'équilibre ou leur absence chez nos enfants. Un trouble peut être d'origine neuro-motrice ou d'origine éducative. Com-

ment le déceler, puis comment rééduquer l'enfant ? Un petit garçon de 10 ans voulu bien se prêter à de nombreux tests et contribuer ainsi à nous rendre cette séance plus vivante.

25 juillet. — M. Vivant est venu nous parler de la chanson populaire française, du folklore et enrichit notre répertoire de chansons pour petits et grands.

26 juillet. — Mlle Ramain nous parla des anormaux profonds et de tous les stades par lesquels passe un enfant avant d'arriver à l'heure H de l'apprentissage de la lecture, de l'écriture ou du calcul. Elle nous donna un très grand nombre d'exercices visant à l'assouplissement des doigts, à l'acquisition de la force et de la précision, de la rapidité des réflexes, du rythme, de la cadence, de la volonté et de la continuité dans l'effort.

27 juillet. — Ce fut une délicieuse séance de marionnettes présidée par un des apôtres des centres d'entraînement, M. Rouchy. Comment pouvons-nous tirer parti de ce moyen pour aider nos enfants à se libérer de toute une série de complexes, comment pouvons-nous leur donner confiance en eux-mêmes, éveiller leur intérêt, leur enthousiasme ou un esprit de corps. Pratiquement nous avons essayé, nous avons réussi ou raté, nous sommes redevenus enfants, nous avons compris.

31 juillet. — Le Dr Bergeron qui s'occupe d'une colonie d'enfants vagabonds à Villejuif, nous fit l'historique de l'assistance aux anormaux, arriérés, désadaptés, vagabonds de tous genres. Où en sommes-nous actuellement ? Plus encore que partout ailleurs il faut dans nos classes avoir une conception libérale de l'enseignement, ce qui du reste n'exclut pas l'ordre et la discipline. En serraient de près les troubles caractériels qui entravent beaucoup de nos élèves nous arriverons à comprendre et à voir mieux et plus loin. La délinquance infantile a quadruplé en France ces dernières années. Nous ne devons pas nous borner à le constater ou à réprimer mais à chercher intelligemment d'où viennent les troubles, agir, mais comprendre surtout (accrochage affectif).

1er août. — M. le professeur Zazzo nous parla des tests de dessin dans le diagnostic psychologique. Les enfants livrent dans leurs dessins spontanés leur caractère, leurs préoccupations, leurs tendances. Dès le début du siècle environ on a cherché à étudier le rapport qui existe entre les dessins des petits et ceux des primitifs, mais ce n'est que depuis une quinzaine d'années à peu près que l'on s'occupe de l'intérêt psychologique que peuvent présenter les dessins d'enfants. La structure nous montre le niveau intellectuel, le trait montre la motricité ou le caractère, le contenu parle des intérêts de l'enfant, de l'identification ou de la projection. Binet, Lauretta Bender, André Rey, Gesell, Goodenough, Fey ont fait des expériences des plus intéressantes à ce sujet, ont mis au point des tests. C'est grâce à leurs travaux que nous pouvons situer et apprécier nos enfants dans les différents stades qui partent du gribouillage pour arriver à la représentation de l'espace avec ombres et perspective. Avec une étude patiente, beaucoup d'observation, les dessins spontanés de nos enfants peuvent grandement nous aider à les comprendre. Mais avançons dans ce domaine avec la prudence des bons détectives.

2 août. — Nouvel entretien de M. le professeur Zazzo sur le cinéma puis discussion. Conclusions : nous observons peu et mal. Un bon film pour enfant ne devrait pas dépasser 10 minutes.

Comme troisième sujet, M. Zazzo nous parla des difficultés et troubles dans l'enseignement de la lecture. Comment diagnostiquer si l'enfant est totalement alexique ou dyslexique (difficulté d'apprendre) ou bradylexique (lent). Est-ce de la paresse, un manque de persévérance, un manque d'intérêt ou une difficulté réelle ? Tests, jeux, exercices, nous notons tout ce qui peut nous aider à déceler le mal. En connaissant plus profondément nos élèves nous leur aiderons ensuite avec plus de patience.

3 août. — Résumer en quelques mots la conférence que nous fit M. le professeur Baruk, qui dirige l'Asile de Charenton, serait une gageure. Je dirai simplement que pour un grand nombre d'entre nous elle fut le sommet du cours. Entre le test psychologique parfois sec et froid, la justice implacable et la charité aveugle, il y a ce domaine supérieur de la justice profonde, de l'amour intelligent (Tsedek).

4 août. — Le Dr Berge, avec sa grande expérience, nous parla des traitements psychanalytiques, du refoulement, de la lutte contre les résistances, du transfert, de l'importance de l'accrochage affectif puis du dessin chez l'enfant. Quels en sont les signes révélateurs ? Le choix de la scène, l'expression générale, les anomalies, le symbolisme. Comment interpréter les dessins de nos enfants. Comment utilise-t-on le dessin en psychothérapie.

Pour que ce compte rendu soit complet, il faudrait encore parler des entretiens de Mlle Descœudres sur les tests de langage et de calcul. Il faudrait parler des causeries du soir, des discussions au sujet des méthodes et moyens employés chez nos collègues étrangers. Il faudrait comparer avec la nôtre la préparation des éducateurs d'enfants arriérés et inadaptés au Centre national de pédagogie spéciale à Beaumont près Paris et après cela, chers collègues, vous n'auriez encore qu'une très petite idée des richesses que nous avons remportées d'Houllgate.

F. Schneider.

Collectionneurs, demandez le nouveau prix courant illustré indiquant les prix des timbres de Suisse contre Fr. 1.10 versés au compte de ch. postaux II 1336.



ED. S. ESTOPPEY

RUE DE BOURG 10 - LAUSANNE

Maison de confiance fondée en 1910.
Suis acheteur lots et collections timbres anciens et vieilles lettres.



HORTICULTEUR  **FLEURISTE**

Lausanne

Rue Marterey 40-46 - Chèques post. II. 1831

Téléphone 22 85 61

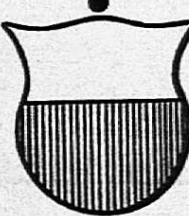
Maison fondée en 1847

MEMBRE FLEUROP

Magasin et bureau Beau-Séjour 8

Téléphone permanent 22 63 70

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE



Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

Doublez l'usage de vos vêtements

Un vêtement que vous nous confiez pour le nettoyage ou la teinture est un vêtement qui vous rendra à nouveau les services d'un vêtement neuf.

Service rapide et soigné !

Prix avantageux !

Teintureries Morat Lyonnaise Réunies s. A.

PULLY

AVENUE GÉNÉRAL GUISAN 85

La Pouponnière Lausanne

Av. de Beaumont 48 Tél. 22.48.58

Ecole cantonale de puériculture
placée sous le contrôle de l'Etat
forme :

des infirmières d'hygiène maternelle et infantile,
des gardes d'enfants,
des futures mères de famille expérimentées.

★

Institution reconnue par
l'Alliance suisse des infirmières
d'hygiène maternelle
et infantile.

★

Age d'admission : 19 ans.
Renseignements et prospectus
à disposition.

★

Travail assuré par
l'Ecole

Personnel enseignant,
vous trouverez les

craies soufrées Signa

à la



La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et vole toute son attention
aux affaires qui lui sont confiées.

Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

J. A. - Montreux

Pour toutes vos opérations
bancaires adressez-vous à



LA SOCIÉTÉ DE
BANQUE SUISSE

GENÈVE LAUSANNE
NEUCHATEL LA CHAUX-DE-FONDS
LE LOCLE NYON AIGLE MORGES

Capital et Réserves Fr. 205 millions

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens et des Sociétés de la Croix-Bleue
recommande ses restaurants à

Colombier (Ntel) : Restaurant sans alcool D.S.R. Rue de la
Gare 1. Tél. 6 33 55.

Lausanne Restaurant de St-Laurent - Au centre de la ville
(carrefour Palud - Louve - St-Laurent), Restauration
soignée - Menus choisis et variés. Tél. 22 50 39.

Neuchâtel Restaurant Neuchâtelois sans alcool - Faubourg
du Lac 17 - Menus de qualité - Service rapide -
Prix modérés - Salles agréables et spacieuses. Tél. 5 15 74.

HENNIEZ LITHINÉE
EAU DIGESTIVE

MONTREUX, 25 novembre 1950

LXXXVI^e année — № 42

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Ici se fixe la manivelle
pour relever
ou baisser la table

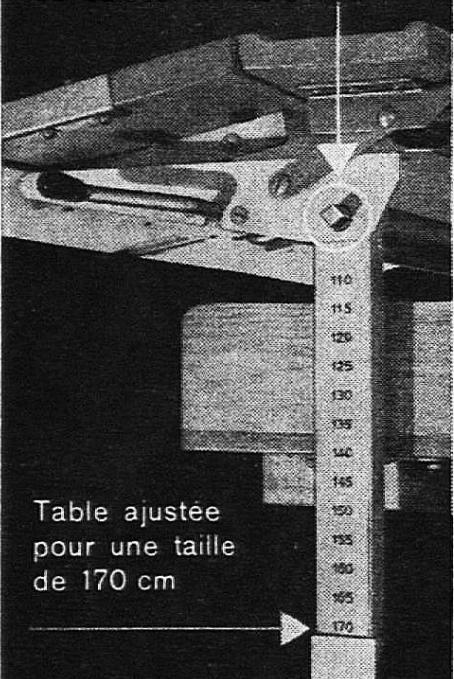


Table ajustée
pour une taille
de 170 cm

Siège ajusté
pour une taille
de 175 cm

Êtes-vous en possession
de notre liste de références ?

embry

„André Chappuis – un mètre quarante-six“

L'ajustage périodique des pupitres et sièges d'écolier Embry à la croissance des élèves facilite de les habituer à garder une position saine et correcte. Les transports onéreux des bancs lors des changements des classes sont rendus superflus par l'ameublement Embry. Les bancs et les tables „grandissent“ à la mesure de l'enfant.



USINES EMBRU SA RUTI (ZCH)

EXAMENS D'ADMISSION ECOLE DES MÉTIERS DE LA VILLE DE LAUSANNE

L'Ecole des Métiers de Lausanne forme :

en 4 ans : des mécaniciens
des mécaniciens en automobiles
des mécaniciens-électriciens
des radioélectriciens (avec formation de base
de mécaniciens)

en 3 1/2 ans : des menuisiers
des ébénistes

Inscriptions jusqu'au **31 décembre 1950**. Examens d'admission : **mardi 9 janvier 1951**. Début de l'année scolaire : mi-avril 1951. Renseignements au secrétariat de l'Ecole et formules d'inscription au secrétariat ou chez le concierge, rue de Genève 73, tél. 24.44.24.

ABONNEMENTS DE LECTURE AU BLÉ QUI LÈVE

1, RUE DU MIDI, LAUSANNE

RENSEIGNEMENTS GRATUITS SANS ENGAGEMENT

Fr. 7.50 par mois
port aller et retour compris,
pour 2 livres échangeables à volonté
Toutes les nouveautés en prêt
dès leur parution

Apportez une diversion et un nouvel attrait à vos leçons de dessin et de travaux manuels
par la **confection de motifs et ornements de Noël par vos élèves.**

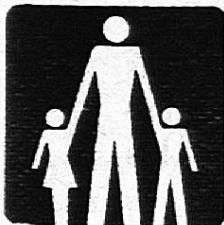
Nous vous offrons tout le matériel nécessaire tel que

feuilles métallisées, dimensions 45/70 cm. en or, argent, saumon, rouge, bleu et vert au prix de Fr. 1.10 à Fr. 1.40 la feuille.

Nous vous offrons également des assortiments réduits de 12 bandes en 6 couleurs à Fr. 2.—.

Nos feuilles métallisées peuvent être coupées, estampées, façonnées et pliées selon les besoins. Vous trouverez tous conseils utiles et modèles dans notre *Guide de travaux de cartonnage*.

Se recommande : **FRANZ SCHUBIGER, WINTERTHUR**



Pianos occasions

Grand choix à l'état de neuf avec
garantie

E. KRAEGE
ACCORDEUR RÉPARATEUR SPÉCIALISTE

Avenue Ruchonnet 5
à 100 mètres Gare C. F. F.
LAUSANNE Tél. 22 17 15

*UN LIVRE
QUE TOUT EDUCATEUR DEVRA CONNAITRE:*

Dr MARTHE NICATI

B K +
LE PRIX DE LA GUÉRISON

Un vol. de 176 pages, 12.5 x 19, avec 10 croquis, broché Fr. 5.50

On sait quelle lutte est menée aujourd’hui contre la tuberculose. Ceux qui sont atteints par le redoutable bacille de Koch (BK) ne sont plus abandonnés à eux-mêmes, comme jadis. Grâce aux méthodes actuelles de dépistage et de traitement, ils ont toutes les chances de guérir, s’ils s’y prennent à temps.

Ce livre, dû à la plume d’un spécialiste en phtisiologie et très au courant de la vie des sanatoria, est destiné à orienter les tuberculeux, à leur montrer ce qu’ils doivent faire quand ils découvrent leur maladie et quels espoirs ils peuvent fonder sur l’efficacité des traitements modernes. Une partie de l’ouvrage est consacrée à l’examen de ces traitements. Mais l’auteur ne s’exprime pas seulement en médecin; elle prodigue ses conseils au malade et le suit de son départ au sana jusqu’à son retour dans la vie normale, l’encourageant toujours sans jamais le leurrer.

Ces pages très directes seront utiles à tous, mais elles s’adressent en particulier à l’entourage des malades, au personnel infirmier, enfin aux éducateurs qui ont le devoir d’être renseignés sur les différents aspects de ce grave problème.

LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHATEL - VEVEY - MONTREUX - BERNE - BALE - ZURICH